

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 juillet 2023

mis en ligne le 27/07/2023

CM20230724-16

TRAVAUX

**Réfection des infrastructures électriques du Port de Rives à Thonon-les-Bains -
Autorisation de signer un avenant au marché de travaux**

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux, des propriétés communales et des aménagements urbains, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 26 janvier 2023,
VU la délibération du 30 janvier 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de réfection des infrastructures électriques du Port de Rives,

Le 30 janvier 2023, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de réfection des infrastructures électriques du Port de Rives avec la société SPIE CITYNETWORKS, pour un montant total de 1 376 239,25 € HT (1 651 487,10 € TTC).

Suite à la décision d'éteindre l'éclairage public sur une partie de la Commune afin de réaliser des économies d'énergie, il convient, pour des raisons de sécurité mais aussi de mise en valeur de la digue Napoléon et de l'entrée du Port, que l'éclairage public de la digue Napoléon et les feux de sécurité d'entrée de port soient rendus autonomes et indépendants.

Par ailleurs, il convient de remplacer les mâts prévus au marché par un autre type de mâts afin de mieux respecter l'uniformité avec le matériel d'éclairage déjà en place.

Enfin, suite à la pose d'un panneau à proximité de l'abri de l'embarcadère, la taille du mât à cet endroit est devenue inadaptée ; il convient d'en fournir un sur mesure, le mât existant étant déplacé ailleurs.

Ceci entraîne des travaux supplémentaires d'un montant de 12 097,72 euros HT, soit une augmentation de 0,88 % du montant initial du marché. Cette dépense entrant dans l'enveloppe « Divers et imprévus », le coût global de l'opération est inchangé :

Frais de maîtrise d'ouvrage dont :	810,00 €
<i>Annonces légales (maîtrise d'œuvre et travaux)</i>	810,00 €
Honoraires du maître d'œuvre y compris avenant	76 080,00 €
Travaux	1 376 239,25 €
Divers et imprévus <i>(5 % du montant des travaux et de la maîtrise d'œuvre)</i>	72 615,96 €
<i>Dont : Avenant n°1</i>	12 097,72 €
Total HT	1 525 745,21 €
TVA 20 %	305 149,04
Total TTC	1 830 894,25 €

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux.



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois juillet et le dix-huit juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Richard BAUD, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M Christophe ARMINJON
M. Jean DORCIER	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Véronique VULLIEZ	à	M Gérard BASTIAN
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M Jean-Pierre FAVRAT
M. Mickaël BEAUJARD	à	M Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Michel ELLENA
M. Thomas BARNET	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT'
M. Arnaud BERAST	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

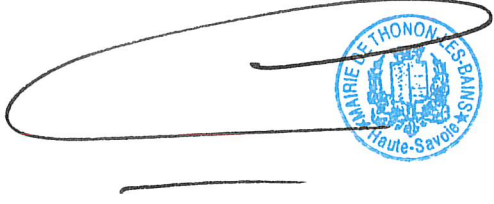
Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

La secrétaire de séance,



Isabelle PLACE-MARCOZ

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.